



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 juillet 2014
(OR. fr)**

12047/14

**COAFR 211
CSDP/PSDC 448
POLMIL 71
COHAFA 76
PESC 788
DEVGEN 187
ACP 122
COPS 188**

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine

Lors de sa session du 22 juillet 2014, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil en annexe.

Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine

1. L'Union européenne (UE) continue à être fortement préoccupée par la crise en République centrafricaine (RCA), son lourd impact humanitaire et ses conséquences sur les pays voisins. Elle condamne vivement la résurgence récurrente des violences dans différentes parties du pays. Elle demeure particulièrement inquiète de la dislocation du tissu social en RCA et de son impact sur la réconciliation. Elle appelle au respect de l'intégrité territoriale du pays et rappelle son attachement à la cohabitation pacifique entre les différentes communautés et religions. Elle encourage la poursuite du dialogue interconfessionnel, des initiatives de médiation, notamment celles entreprises par les leaders et chefs religieux et de réconciliation qui sont fondamentales pour rétablir la cohésion du pays.
2. L'UE réitère son engagement en faveur des populations touchées par la crise humanitaire, aussi bien à l'intérieur de la RCA que dans les pays voisins et appelle la communauté internationale à répondre sans délai aux défis posés par cette crise. Elle s'inquiète de la persistance d'incidents de sécurité, et de la réduction de l'espace humanitaire qui en résulte. Elle réaffirme son appel à toutes les parties à respecter et assurer l'accès sûr et sans entraves des acteurs humanitaires aux populations. L'UE rappelle ses efforts et ceux de ses Etats membres pour subvenir aux besoins des populations les plus vulnérables, à travers des contributions au Plan de Réponse Stratégique humanitaire coordonné par le Bureau des Nations unies pour la coordination humanitaire (OCHA), y compris le Fonds Humanitaire Commun des Nations Unies pour la RCA et d'autres programmes humanitaires, qui s'élèvent à 45% de l'effort humanitaire fourni en Centrafrique. L'UE réitère qu'elle restera mobilisée dans ce sens.

3. La situation sécuritaire connaît des améliorations, notamment à Bangui et sur l'axe reliant la capitale au Cameroun, mais reste tendue dans d'autres parties du pays. L'UE exhorte tous les groupes armés à cesser immédiatement les violences contre les populations civiles. Elle s'inquiète du fait que des milliers d'enfants restent dans les rangs des groupes armés et exhorte tous les groupes à les libérer sans tarder et mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Le nombre sans cesse grandissant de violences sexuelles et de violences commises contre les enfants est également particulièrement alarmant. Dans ce contexte, l'UE réitère sa ferme condamnation des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle appelle les autorités de transition à intensifier la lutte contre l'impunité, notamment à travers le rétablissement de la chaîne pénale que l'UE soutien déjà activement. L'UE prend note de la saisie par les autorités de transition de la Cour Pénale Internationale pour enquêter sur les crimes relevant de sa compétence et commis depuis le 1^{er} août 2012.
4. Le Conseil salue l'action de l'opération EUFOR RCA, en particulier depuis l'atteinte de sa pleine capacité opérationnelle le 15 juin, qui a marqué la pleine mise en œuvre de son mandat dans la région de Bangui. Cette opération militaire de transition a été lancée et soutenue avec succès, permettant à l'UE de contribuer concrètement au retour d'un environnement sûr et sécurisé dans la capitale. L'UE s'engage à maintenir une présence militaire suffisante sur le terrain jusqu'à la fin du mandat d'EUFOR RCA, en vue d'assurer la transition avec les composantes militaire et policière de l'opération de maintien de la paix des Nations unies en République centrafricaine, la MINUSCA.
5. L'UE salue les efforts engagés par les Nations unies en vue de la stabilisation durable de la Centrafrique, et notamment les efforts en cours pour permettre le transfert d'autorité entre la MISCA et les composantes militaire et policière de la MINUSCA le 15 septembre prochain. Elle réaffirme sa volonté de soutenir la MINUSCA dans l'accomplissement du mandat multidimensionnel de maintien de la paix fixé par la résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies.

6. L'UE salue la concertation des chefs d'Etat d'Afrique centrale à Malabo sur la République centrafricaine et des conclusions de la 5^{ème} réunion du Groupe International de Contact sur la RCA qui s'est réunie le 7 juillet dernier à Addis Abeba. Elle accueille favorablement l'annonce de la tenue d'un forum de dialogue du 21 au 23 juillet prochains à Brazzaville, qui doit permettre de réunir l'ensemble des acteurs de la transition, dont les autorités de transition, en vue de progresser vers la paix et la réconciliation nationale.

Dans cette perspective, l'UE incite toutes les parties prenantes à s'associer de manière responsable et constructive à ce processus pour aider la RCA à sortir de la crise.

7. L'UE renouvelle son plein soutien aux autorités de transition et compte sur leur ferme détermination à relever les défis majeurs auxquels le pays est aujourd'hui confronté. Elle se félicite de l'initiative de dialogue politique national engagée par le chef d'Etat de la transition, Mme Catherine Samba-Panza, du 10 au 12 juin dernier à Bangui et les conclusions qui ont été adoptées à cette occasion. Elle salue les efforts entrepris par Mme Samba-Panza pour faire avancer le processus de transition. L'UE encourage les autorités de transition à rétablir l'autorité étatique sur l'ensemble du territoire centrafricain, à conduire des réformes structurelles nécessaires à un développement économique et social inclusif et durable du pays, et à restaurer l'Etat de droit, respectueux des droits fondamentaux de ses citoyens. En particulier, elle les invite à engager dès maintenant une réflexion stratégique sur un cadre national pour la réforme des forces de sécurité intérieures et des forces armées centrafricaines en vue d'établir des forces républicaines, professionnelles, représentatives de la diversité des réalités centrafricaines. L'UE prendra, le moment venu, sa part dans l'appui, coordonné et résolu, de la communauté internationale aux autorités centrafricaines en la matière.
8. En ce qui concerne les élections, l'UE salue la signature du décret portant l'organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale des Elections (ANE), intervenue le 26 juin dernier. Elle invite maintenant les autorités de transition et tous les acteurs concernés à prendre sans attendre les décisions politiques qui permettront le lancement du processus électoral, dans le respect du dialogue conduit par le Cadre de concertation. Il s'agit notamment d'assurer que l'ANE soit opérationnelle au plus vite. Outre l'appui financier déjà adopté, l'UE est disposée continuer à s'impliquer dans l'aide au processus électoral en RCA.

9. Le Conseil se félicite de l'adoption récente par la Commission européenne d'un important paquet « développement » en faveur de la République centrafricaine à hauteur EUR 119 million, pour soutenir le rétablissement des services sociaux de base dans le domaine de l'éducation et de la santé, la stabilisation macro-économique et l'appui au processus électoral, y compris la mise en place du premier fonds fiduciaire européen, dédié à la République centrafricaine, avec la France, l'Allemagne et les Pays Bas en tant que membres co-fondateurs. Ce fonds européen « Bekou » («espoir» en Sango) est doté d'un budget initial de EUR 59 million. Son objectif est de préparer la transition entre la réponse urgente et la reconstruction à travers une approche liant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). Ce fonds fiduciaire, qui a été lancé le 15 juillet à Florence lors d'une cérémonie officielle en marge d'une réunion informelle des ministres européens du développement, doit permettre de contribuer à la stabilisation du pays et à son développement mais également de répondre aux aspects régionaux de la crise et en particulier de prendre en compte la question des réfugiés dans les Etats voisins. Ce fonds est ouvert aux tiers, et l'UE invite l'ensemble de ses partenaires, notamment ceux qui ne sont pas présents en RCA, à y contribuer.
